

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vendredi 26 novembre à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Roger LEVILLAIN, Maire.

**DATE de la
CONVOCATION**
19/11/10

**DATE
D'AFFICHAGE**
19/11/10

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

en exercice : 23
présents : 20
votants : 21

Etaient présents :

M. LEVILLAIN Roger

M. MARCAUD Hugues

M. JARDILLIER Jean-Pierre

Mme MOYRENAL Micheline

M. SALGUES Yvon

Mme GENTY Christiane

M. ROUCAU Raymond

M. KUCHNA Joseph

Mme MARIDET Sophie

M. BESSE Daniel

Melle GRIMARD Eliane

Mme LEFEBVRE Renée

Mme FRADIN Madeleine

M. SAUZEDDE Alain

Mme MERLE Martine

M. NOCART Eddy

M. LEBON Thierry

M. LALOGÉ Philippe

Mme BLETTERY Monique

M. RENARD Philippe

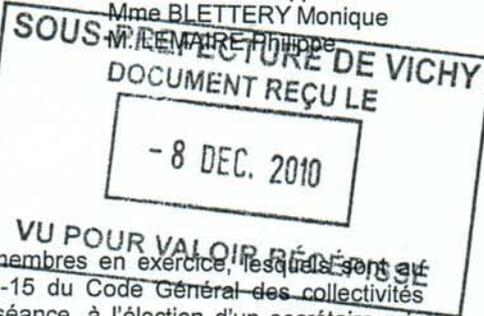
Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Serge GAYET donne pouvoir à M. Roger LEVILLAIN

Absents excusés:

Mlle Corinne GONZALEZ

M. Abderzek BOUBERRIMA



Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités locales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BLETTERY Monique est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Secrétaire administrative : Catherine RENARD, D.G.S.

8°) PROJET DE TRACE RCEA : DEMANDE GRATUITE ET MAINTIEN DES ECHANGEURS EXISTANTS

Monsieur le Maire propose d'apporter le soutien de la commune de SAINT-YORRE au Conseil Général de l'Allier au sujet du projet de liaison RCEA en ces termes :

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Maçon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les Réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- ▶ Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- ▶ La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- ▶ Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 - A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- ▶ Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-YORRE réuni le 26 NOVEMBRE 2010 déclare :

- ▶ L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier
- ▶ Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 - 2014).
- ▶ La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.



Le Maire,

Roger LEVILLAIN